

L'avenir de l'euro : qu'en pensent les eurodéputés ?

Le **Centre Avec** et le **JESC (Jesuit European Social Centre)** ont interviewé en février 2012 quatre parlementaires européens au sujet de la crise de l'euro : **Jean-Paul Gauzès** du PPE (Parti Populaire Européen), **Sylvie Goulard** et **Ramon Tremosa** de l'ALDE (Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe) et **Philippe Lamberts** du PVE (Parti des Verts Européens). S'ils partagent tous le projet de construction européenne, leurs diagnostics quant aux déséquilibres actuels ne sont pas identiques. Leurs opinions divergent même quand il s'agit d'évoquer des mesures nécessaires pour rassurer les marchés, des solutions pour faire revenir la confiance dans la zone euro ou une feuille de route vers une union monétaire plus intégrée.

Récemment, beaucoup de commentaires évoquaient la possible disparition de l'euro. Même si le danger est moindre, la fragilité de l'euro est à nouveau évidente. Dans le contexte de la crise financière, comment évalueriez-vous le risque actuel pour l'euro ?

Ramon Tremosa : Je pense que l'euro reste un projet très fort. Il est vrai que les événements actuels montrent que cette crise est loin d'être terminée mais il y a un réel engagement envers l'euro. Quoi qu'il arrive avec la Grèce, il est clair qu'avec le deuxième renflouement, la zone euro se bat pour maintenir le nombre actuel de ses membres, et l'entrée de l'Estonie l'année passée montre que l'euro est toujours un projet attrayant. De plus, le taux d'échange élevé face au dollar montre que la confiance en l'euro de la part de la communauté d'investissement est élevée.

Jean-Paul Gauzès : C'est une erreur de penser qu'il existe une crise de l'euro. En réalité, nous devons faire face à une crise de la dette souveraine car la plupart des Etats membres de l'Union européenne vivent au-dessus de leurs moyens depuis des années. Cette crise se double d'une crise du secteur bancaire car de nombreuses banques détiennent des actifs toxiques sur lesquels elles ont investi à l'époque où les agences de notation de crédit ont donné de bonnes notes à des actifs trop risqués. Ces agences ont induits certains investisseurs en erreur.

Il importe maintenant de mieux organiser la gouvernance de la zone Euro. C'est ce qui est engagé avec le six-pack¹ (mesures renforçant le Pacte de stabilité et de croissance et mesures de prévention) et qui se poursuit avec le two-pack² (situation des Etats membres en difficulté et résorption des déficits excessifs).

Sylvie Goulard : Jusqu'à la fin de 2011, les gens étaient véritablement inquiets. Depuis lors, il est apparu clairement qu'il y a une volonté politique pour s'assurer que l'euro ne disparaisse pas. Il manque toujours en partie les outils pour sa gestion efficace, et on peut s'attendre à des turbulences supplémentaires. Mais l'Union européenne ne permettra tout simplement pas la disparition de l'euro.

¹ Un ensemble de six actes législatifs approuvé en octobre 2011 et destiné à rendre la gouvernance économique plus rigoureuse dans l'UE par trois volets (budgétaire, dette et déséquilibres macroéconomiques). (NdIR)

² Le two-pack est un ensemble de deux projets réglementaires visant à renforcer la discipline budgétaire, par plus de contrôle des pays de la zone euro en difficulté et par davantage d'encadrement des budgets nationaux. (NdIR)

“Le risque de disparition de l’Euro existe, s’il n’y a pas d’intégration politique, budgétaire et fiscale.”

**Philippe Lamberts, Belge, membre du PVE
(Parti Vert Européen)**



Philippe Lamberts : Le risque de disparition de l’euro existe, s’il n’y a pas d’intégration politique, budgétaire et fiscale. La monnaie unique se veut porteuse d’une intégration politique européenne, mais cette dernière n’a pas eu lieu. Nous avons donc une zone monétaire sans avoir une union politique et fiscale. Voilà la question à laquelle on doit répondre aujourd’hui. Pour moi, la réponse est très binaire : ou bien on réussit à faire une véritable union budgétaire et fiscale, et donc une union politique – il n’y a pas de taxation sans représentation – ou bien on ne la fait pas, l’euro est voué à l’échec et ce sera la fin de la construction européenne. Une union budgétaire et fiscale suppose un budget fédéral, suppose bien sûr des règles communes, mais aussi une capacité d’emprunt commune, et une politique de taxation commune. Or, je ne vois pas aujourd’hui majoritairement en Europe, certainement pas au niveau des gouvernements, ni dans les majorités en place, la volonté de réaliser cette intégration politique.

Quelles sont les réformes les plus importantes et les plus urgentes pour restaurer la confiance dans l’euro? Quel rôle le Parlement européen peut prendre pour mettre en œuvre ces réformes ?

S. Goulard : Le Parlement européen a utilisé les compétences que le Traité de Lisbonne lui donne pour essayer d’améliorer les propositions faites par la Commission, par exemple dans le cas de ce qu’on appelle le « six-pack » de la régulation financière. Le Conseil a parfois été plus résistant aux propositions de la Commission – prise entre la volonté de répondre aux problèmes internationaux et le désir de protéger l’indépendance des Etats membres. En termes de gestion de la crise, les Etats membres et les parlements nationaux prennent les devants, à juste titre. Mais en termes de démocratie, la crise de l’euro touche tous les domaines de la vie économique (imposition, emploi, pensions, etc.) et un débat transparent au niveau international est essentiel. Le Parlement est un lieu essentiel pour ce débat.

JP Gauzès : Les réformes prioritaires sont les réformes structurelles, par exemple celles du marché de l’emploi et des retraites.

Les recettes budgétaires étant limitées, il faut contenir les dépenses. Le levier principal est la réallocation des différentes lignes budgétaires nationales et européennes. Il convient de donner la priorité aux politiques favorables à la croissance, notamment dans les domaines de l’éducation, de la recherche, de l’innovation, des infrastructures et de l’énergie, et à assurer l’efficacité de ces dépenses ainsi que de ces recettes.

Le Parlement européen s’est prononcé sur ces questions lors de l’adoption du rapport relatif à l’examen annuel de croissance 2012. Mais la plupart des réformes sont à mettre en œuvre au niveau national et varient d’un pays membre à l’autre.

Ramon Tremosa : En premier lieu, il est fondamental de renforcer les règles de discipline budgétaire dans la législation européenne. L’automne dernier, de nouvelles règles sont entrées en vigueur pour lutter contre les déficits excessifs, les déséquilibres macro-économiques et les

mensonges dans la publication de données statistiques officielles. Des sanctions seront appliquées à ceux qui ne se conforment pas aux règles, à l'aide d'un mécanisme semi-automatique, dans lequel la décision de la Commission aura un grand poids.

Deuxièmement, nous devons bien sûr mettre en œuvre une législation complémentaire pour faire ce travail. Le Parlement européen débat pour le moment de ce qu'on appelle le two-pack qui poursuivra plusieurs objectifs. Je vais personnellement le défendre en tant que rapporteur officieux du groupe ALDE.

Ce qui est particulièrement important, c'est de contrôler les déficits structurels (avant le paiement des intérêts) et d'être certain qu'il y a une comptabilité appropriée des déficits des entreprises et infrastructures publiques. De plus, c'est une bonne opportunité de mettre en place un cadre législatif pour faire de la Commission le responsable ultime de la supervision des déficits, y compris les déficits régionaux.

Troisièmement, il est temps d'introduire un nouvel instrument pour aider les Etats membres à réduire les taux d'intérêt qu'ils paient actuellement.

L'union monétaire ne peut effectivement pas marcher sans une intégration, au moins partielle. Dans ce sens, ensemble avec le groupe ALDE, nous pousserons à inclure la création d'un *European Redemption Fund*³. Cela soulagerait les pays qui paient des taux d'intérêt plus élevés, et aiderait la zone euro à retrouver le chemin de la croissance. L'existence de ce *European Redemption Fund* serait limitée dans le temps (probablement de 20 à 25 ans) et pourrait permettre de nettoyer toutes les dettes supérieures à 60% du PIB dans les pays de la zone euro, en émettant des obligations communes de sauvetage. La participation au programme serait bien sûr liée à un engagement fort pour une discipline et une réforme fiscales, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de free-riders qui utiliseraient le système pour dépenser trop et créer des déficits qu'ils ne savent pas payer eux-mêmes.

“Les réformes prioritaires sont les réformes structurelles, par exemple celles du marché de l'emploi et des retraites. [...] Mais la plupart des réformes sont à mettre en œuvre au niveau national et variant d'un pays membre à l'autre.”

**Jean-Paul Gauzès, Français, membre du PPE
(Parti Populaire Européen)**



Ph. Lamberts : Pour retrouver la confiance dans l'euro, tout ce qui est discipline budgétaire a été voté. La mesure la plus essentielle et la plus urgente pour retrouver la paix sur les marchés si on veut gagner le temps de mettre en route l'intégration politique dont on sait qu'elle exige une réforme des traités – donc ça ne va pas aller vite –, c'est de trouver une manière de garantir la liquidité des dettes publiques. Il faut garantir qu'il y aura toujours un preneur pour cette dette. Paradoxalement, si cette garantie existe, on trouvera toujours des repreneurs privés. La Banque Centrale Européenne (BCE), étant limitée par le traité, ne peut pas le faire sur les marchés primaires, elle ne peut donc pas souscrire à des bonds d'Etats des pays. Par

³ Le *European (Debt) Redemption Fund*, souvent traduit par *Caisse européenne d'amortissement de la dette* est une idée lancée par le Conseil allemand des Experts Economiques et consiste à mettre en commun les dettes des Etats membres jusqu'à un niveau de 60% du PIB, au delà duquel les Etats membres doivent financer leurs dettes séparément. (NDIR)

contre, elle peut racheter sur les marchés secondaires, et c'est ce qu'elle fait de manière extrêmement réticente aujourd'hui. Les Verts européens recommandent de transformer le fonds européen de stabilisation financière en banque, de telle manière que comme banque elle ait accès aux facilités de liquidités illimitées de la BCE.

Le rôle de la BCE est aussi largement discuté. Quel rôle devrait-elle avoir dans la crise ? Pensez-vous qu'elle devrait pouvoir émettre des euro-obligations ?

S. Goulard : Les Traités disent clairement que la BCE est indépendante d'un contrôle politique direct. Aucune monnaie globale n'existe sans son marché d'obligations, il serait donc étrange de s'opposer par principe à l'émission d'euro-obligations. Cependant, les définitions sont cruciales, puisque les euro-obligations pourraient prendre diverses formes, et il reste du travail pour déterminer la meilleure d'entre elles. De plus, un marché d'euro-obligations ne peut pas être établi instantanément car cela requiert la confiance entre les Etats membres, dont certains, précédemment, n'ont pas géré leur économie de façon efficace et transparente. Mais un marché d'obligations qui fonctionne bien, en établissant une responsabilité solidaire, peut générer la confiance également, en même temps qu'il récompense la réduction des dettes nationales excessivement lourdes.

JP Gauzès : Le rôle de la BCE est défini par les traités : elle doit limiter l'inflation. Contrairement à la FED⁴, elle n'a pas comme mission de favoriser la croissance. Cela peut faire l'objet de critiques, dont certaines recevables. Mais tout changement nécessiterait une modification du traité.

Ce n'est pas la BCE qui pourrait avoir le pouvoir d'émettre des euro-obligations. La BCE s'occupe des questions monétaires. Les euro-obligations relèvent du domaine budgétaire. La question plus fondamentale réside dans l'intérêt ou non d'émettre ce type d'obligations. Je n'y suis pour ma part favorable que le jour où l'intégration économique européenne sera effectivement réalisée... reste beaucoup de chemin à parcourir.

Ph. Lamberts : Les euro-obligations (EO), c'est-à-dire la faculté pour les Etats européens de financer collectivement leur dette, est une formule qui a absolument son sens. Il faut évidemment penser des formules qui limitent l'aléa moral, et la formule que Bruegel a avancée « Blue bonds/Red bonds⁵ » nous semble être une solution intéressante.

Le fait d'emprunter en commun est essentiel parce que cela crée un marché de la dette souveraine qui par nature est attrayant. Je pense que personne ne mettrait en doute que l'Union européenne ne rembourserait ses dettes. Le fait de mutualiser nos dettes me semble être une évidence. Mais il est évident que dès que l'on mutualise la dette, on crée des obligations solidaires entre Européens, et donc il est tout à fait logique que cela ne peut pas se faire sans un échelon de pouvoir fédéral européen. Cette garantie collective doit être soutenue par un ensemble politique collectif.

Je ne pense pas que ce soit la BCE qui doive les émettre. Du côté des Verts européens, on estime que ce doit être le Fonds Monétaire Européen qui devrait remplacer le fond de

⁴ La Federal Reserve, la banque centrale américaine (NdIR).

⁵ Blue bonds/Red bonds est un projet d'euro-obligations mêlant discipline fiscale et solidarité. Le projet fut présenté au Parlement en 2010 par Giulio Tremonti et Jean-Claude Juncker sur base d'une proposition de Jacques Delpla et Jakob von Weizsäcker du think-tank Bruegel, voir aussi www.bruegel.org/publications/show/publication/the-blue-bond-proposal.html (NdIR).

stabilisation financière et de mécanisme européen de stabilité, qui serait une institution de gestion de crise et en même temps l'émetteur d'obligations communes. Ainsi, les rôles sont scindés entre d'une part la BCE qui s'occuperait de la politique monétaire, grosso modo des taux d'intérêt et qui jouerait son rôle de surveillance systémique et d'autre part le Fonds Monétaire Européen qui s'occuperait du financement des Etats.

Ce qui est choquant aujourd'hui, c'est de garantir de manière illimitée la dette privée, à savoir la dette du secteur financier. Les banques peuvent se refinancer de manière illimitée auprès de la BCE à seulement 1%. Quel est l'argument utilisé pour dire que la BCE ne peut pas refinancer la dette des Etats ? C'est l'aléa moral, c'est-à-dire que les Etats n'auraient aucune discipline, s'endetteraient à l'excès et profiteraient du système. Or, c'est exactement ce que font les banques, et on ne trouve pas ça amoral. Fondamentalement, le message véhiculé est qu'une institution privée tel qu'une banque est une institution digne de confiance mais qu'un Etat ne l'est pas. C'est un biais idéologique du néolibéralisme.

Ramon Tremosa : La BCE a été la seule institution capable d'agir pour lutter contre la crise. La paralysie des Etats membres pour trouver des solutions communes a été mise en évidence par l'activisme de la BCE, qui soit fournissait de la liquidité soit achetait des obligations souveraines sur les marchés secondaires.

J'ai argumenté à plusieurs reprises que ces actions pourraient finalement mettre en danger la solvabilité de la BCE et son indépendance, mais il serait injuste de nier que sans les actions de la BCE, la situation aurait été bien pire, et que ses actions ont probablement sauvé la zone euro à des moments critiques.

De plus, aujourd'hui, nous pouvons dire que la BCE est devenue le prêteur indirect en dernier ressort pour les pays européens. Avec l'opération de refinancement à long terme en décembre, la BCE a prêté 500 milliards d'euros à des banques européennes, qu'elles ont utilisés principalement pour se refinancer et pour acheter des obligations souveraines. Cela a augmenté la demande d'obligations souveraines, et donc cela a diminué les taux d'intérêt. Mais cela ne peut être qu'une solution limitée dans le temps et de court-terme. La BCE va lancer une autre opération avant la fin du mois de mars et on dit qu'elle va prêter plus de 1.000 milliards d'euros (l'équivalent du PIB de l'Espagne). Mais on ne peut pas avoir recours à ce type d'opération de manière continue, et la confiance dans les marchés doit revenir par des réformes, l'austérité et un outil commun comme le *European Redemption Fund*.

Je suis personnellement en faveur des Euro-obligations, pour autant qu'elles soient liées à une discipline fiscale. Cependant, je comprends tout à fait les craintes des pays d'Europe Centrale ou du Nord. De toute façon, le climat public n'est pour le moment pas en faveur d'une telle proposition. Il est donc plus judicieux de pousser des propositions plus consensuelles comme le *European Redemption Fund*.

Pensez-vous que l'harmonisation fiscale est nécessaire ou désirable ? Quel critère devrait diriger une harmonisation ? Quelle institution devrait mener le processus ?

S. Goulard : La taxation n'est pas une chose simple. Il y a l'impôt direct sur la richesse et les revenus individuels, l'impôt indirect (sur les achats), l'impôt des sociétés. Il n'y a pas une position qui peut s'appliquer de manière égale à cette série de phénomènes. Personne ne propose de passer outre à la compétence des Etats membres en matière d'imposition.

Mais au moins dans la sphère de l'impôt des sociétés, il est hautement désirable de contrôler (ou de prévenir) 'l'arbitrage fiscal' – la pratique selon laquelle les Etats membres ou des entreprises font du profit direct en exploitant les différences dans les niveaux nationaux de taxation. Les politiques actuelles dans la zone euro, dont le but est de contrer les effets de la crise, reposent fortement sur la solidarité. Ce n'est pas raisonnable d'attendre des Etats membres qu'ils soient solidaires d'autres Etats membres qui ensuite font baisser leur taux d'imposition dans l'objectif d'avoir un avantage comparatif. Plusieurs Etats membres bénéficient ou cherchent à bénéficier de telles disparités. Mais une entreprise comme Google, par exemple, utilise l'Irlande non pas pour accéder au marché irlandais, mais au marché européen, et on ne peut pas attendre d'autres pays qu'ils soutiennent l'Irlande en acceptant la politique irlandaise de perception d'un impôt des sociétés particulièrement bas leur permettant d'attirer le commerce des concurrents. Les régulations gouvernant le commerce international doivent être cohérentes au niveau international.

“Nous avons besoin d'une base commune d'imposition avec des limites supérieures et inférieures, mais une harmonisation totale serait une grosse erreur pour le futur de l'Europe.”

**Ramon Tremosa, Catalan, membre de l'ADLE
(Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe)**



Ramon Tremosa : L'harmonisation fiscale est une bonne idée jusqu'à un certain point. Il est évident que nous ne pouvons pas avoir un environnement de total « laissez-faire », mais en même temps, nous devons réguler les taxes d'une façon qui n'étrangle pas la concurrence. Etant donné que c'est une question importante, aucune réforme ne devrait être mise en route si elle ne permet pas une concurrence économique efficace et saine entre Etats membres et entre régions. Nous avons besoin d'une base commune d'imposition avec des limites supérieures et inférieures, mais une harmonisation totale serait une grosse erreur pour le futur de l'Europe. Dans tous les cas, la Commission et le Parlement sont les institutions qui devraient mener le processus, puisque ce sont les institutions qui doivent rendre le plus de compte aux citoyens.

JP Gauzès : Il est certainement utile d'harmoniser l'assiette fiscale. Une proposition de la Commission relative à la CCCTB⁶ est d'ailleurs à l'étude au Parlement européen. Mais il n'est ni souhaitable ni possible d'harmoniser les taux.

Il convient de noter que les questions fiscales sont traitées par le Conseil à l'unanimité. Le Parlement n'est que consulté.

Ph. Lamberts : Oui, il nous faut une harmonisation budgétaire et fiscale. Il faut une harmonisation au niveau des dépenses et c'est ce qu'on a fait en mettant en place la gouvernance économique européenne, c'est-à-dire le six-pack et les différentes régulations associées. Il faut également une harmonisation au niveau des recettes. Aujourd'hui, on estime que tout ira mieux s'il y a compétition, y compris fiscale. Concrètement, chaque pays y va de son petit paradis fiscal - en Belgique, cela s'appelle les intérêts notionnels. De la sorte, nous organisons collectivement la perte de recettes collectives pour les européens. C'est une

⁶ La CCCTB (*Common Consolidated Corporate Tax Base*), en français l'ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés) est un ensemble unique de règles que les entreprises exerçant des activités dans l'UE pourraient utiliser pour calculer leur bénéfice imposable (NdlR).

aberration. Si on réussit la taxation du secteur financier, le plus souvent présentée sous forme de taxation sur la transaction financière, c'est évident que cela n'a pas de sens dans un cadre purement national. Il nous faut donc une stratégie fiscale commune. Cependant, harmonisation ne veut pas dire standardisation. Il est évident que, par exemple pour la taxation des entreprises, je suis prêt à admettre que des pays comme l'Irlande ou la Grèce, qui sont périphériques par rapport au cœur de l'Union doivent être capables de compenser leur éloignement du centre économique de l'Union par un discount fiscal. Mais cela doit être encadré. L'Irlande le fait mais de façon non contrôlée. C'est cela qui ne va pas. Mais il ne faut pas oublier que tous les Etats européens ont des paradis fiscaux dans leur législation. Ce qu'il nous faut, c'est ce que nous appelons une sorte de « traité de désarmement fiscal », de manière à garantir aux Etats, aux gouvernements, et soit dit en passant à l'Union européenne, de collecter les recettes fiscales dont ils ont besoin pour assurer leur mission de services publics.

Cela implique un changement des traités parce que tant qu'on aura la règle de l'unanimité en matière fiscale, on n'y arrivera jamais. Ce processus d'harmonisation fiscale doit être mené par la Commission européenne.

La France a approuvé une taxe sur les transactions financières (TFF). Pensez-vous que l'Union européenne devrait promouvoir une telle taxe ? Si l'Europe prenait l'initiative, cela affecterait-il la position concurrentielle du secteur financier européen ?

JP Gauzès : La Commission européenne a proposé un texte relatif à la mise en place d'une taxe sur les transactions financières. Ce texte est actuellement débattu par le Parlement européen et le Conseil.

La Grande-Bretagne a déjà indiqué qu'elle n'y participerait pas par crainte de voir son industrie financière quitter la City. Je ne pense pas que cette crainte soit justifiée si l'Union européenne dans son ensemble applique cette taxe. Mais l'idéal serait qu'elle soit mise en place au niveau mondial. L'Europe devrait promouvoir cette taxe au niveau du G20.

“Dans l'ensemble, il faut, à long terme, une régulation plus adéquate et une taxation du secteur financier, mais nous ne devrions pas mettre tous nos espoirs sur cette seule mesure sans considérer d'autres possibilités.”

**Sylvie Goulard, Française, membre de l'ADLE
(Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe)**



Ph. Lamberts : Pour les Verts européens, c'est évident qu'il faut mettre sur pied une telle taxe, cela fait 15 ans qu'on le dit. L'objectif de cette taxe est double. D'une part, c'est de diminuer la taille des marchés des produits dérivés, qui dépasse parfois de 10 à 30 fois la taille de l'économie réelle et de diminuer le recours à ce type de transactions inutiles et nuisibles. D'autre part, c'est de lever de nouvelles recettes et de faire par là même contribuer le secteur financier au tort qu'il a causé. Mais ce n'est qu'une forme de la fiscalité qu'il faut appliquer au secteur financier. Il faut également une taxe sur les activités financières, une sorte de TVA qui serait une recette permanente.

Nous pensons qu'une TTF ne fera pas délocaliser l'activité, sauf celle qui est nuisible. Ce n'est pas vrai que ces produits dérivés apportent de la liquidité : quand tout le monde en a besoin, vu le comportement moutonnier des marchés, ils retirent tous leurs liquidités. Les activités financières doivent quitter l'Europe, et si elles se font en euro à Londres, on les attrapera également. Londres a bien compris que si nous allons plus loin dans l'intégration du marché financier européen, on peut légiférer pour maintenir ces transactions dans la zone euro. Ils devront donc décider : rester ou partir. Et s'ils décident de quitter l'UE, il est vraisemblable que Londres s'effondrera comme place financière. C'est ça qui serait dangereux pour eux, et non une TTF.

S. Goulard : Je ne suis pas purement et simplement en faveur de cette taxe. La réalité est trop complexe. D'un côté, il est raisonnable de dire qu'un secteur aussi influent que le secteur financier, qui réussit généralement à éviter la taxation, devrait contribuer comme les autres secteurs de l'industrie et du commerce le font : de nouveaux instruments doivent donc être trouvés. Mais dans un marché dont on ne peut nier qu'il est mondial, cela pose problème d'introduire des taxes qui ne sont pas elles-mêmes mondiales.

La proposition de Mr Sarkozy d'introduire une forme de TTF, de manière unilatérale si nécessaire, semble être un stratagème électoral. Il n'est pas clair qu'une TTF au niveau de la seule zone euro puisse marcher. Cela avantagerait clairement l'industrie de la City de Londres, qui va à présent être exemptée par le gouvernement britannique. Mais, par exemple, plusieurs banques européennes profitent de prêts à des taux favorables de la BCE, en n'utilisant pas toujours ces fonds bon marché dans l'objectif prévu – c'est-à-dire en prêtant à nouveau ou en injectant plus de liquidités dans les marchés. Si ces fonds sont réinvestis en spéculant, une taxe est tout à fait appropriée.

Dans l'ensemble, il faut, à long terme, une régulation plus adéquate et une taxation du secteur financier, mais nous ne devrions pas mettre tous nos espoirs sur cette seule mesure sans considérer d'autres possibilités.

Ramon Tremosa : Le président français semble prêt à mettre en place une taxe sur les transactions financières qui ne s'applique qu'à la France. Anders Borg, le ministre des finances suédois, a récemment expliqué la mauvaise expérience suédoise au début des années 90: établir une taxe de ce type en Suède n'a pas eu d'effets significatifs car une grande partie de l'industrie financière suédoise a déménagé à Londres. Dans la même ligne, Mario Draghi a également dit que si une TTF n'était pas appliquée à un niveau mondial, cela touchera seulement l'industrie financière européenne : il y a le danger que si on ne met pas en place une TTF au niveau mondial, les compagnies financières quitteront l'Europe pour s'installer dans des parties du monde moins régulées.